

Province de Québec
Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Avis Public

Avis public est, par les présentes, donné par madame Martine Girard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE le règlement numéro 185 dont l'objet est de décréter un emprunt de 550 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ, a été adopté le 13 février 2021 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

QUE le règlement numéro 185 entre en vigueur à compter du 24 février 2021 ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 185 sur le site web de la Municipalité, www.ileverte-municipalite.com ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis entre 9 h 00 et 16 h 30 à compter du 24 février 2021.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce vingt-quatrième jour de février deux mille vingt.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe,
Martine Girard

